



**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
\*\*\*\*\*  
**INTERDISANT LA CIRCULATION  
DES VÉHICULES AUTOUR DE LA PLACE  
JULES LEROUX AINSI QUE SES ABORDS ET  
SÉCURISANT LE CORTÈGE AVEC FERMETURE DE  
ROUTE TEMPORAIRE LE MERCREDI 08 MAI 2024  
À L'OCCASION DE L'ORGANISATION  
DE LA *CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE  
DE LA SIGNATURE DE L'ARMISTICE 1945***

Affiché le : 07 MAI 2024

\*\*\*\*\*

Le Maire de la commune de Villers-Semeuse,

Vu le *code général des collectivités territoriales* et notamment ses articles L 2212.1, L 2213.1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité pendant le déroulement de la cérémonie de « *COMMÉMORATION DE LA SIGNATURE DE L'ARMISTICE 1945* » organisée à Villers-Semeuse, le MERCREDI 08 MAI 2024,

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'accès de tout véhicule sera **INTERDIT** autour de la PLACE JULES LEROUX de Villers-Semeuse **AINSI QUE SES ABORDS**, le MERCREDI 08 MAI 2024, à partir de 10 H 45 et jusqu'à la fin de la commémoration. ( environ jusqu'à 11h30 )

**ARTICLE 2** : La CIRCULATION de tout véhicule **SERA INTERDITE**, le MERCREDI 08 MAI 2024, de 10 H 45 à la fin de la commémoration :

- autour de la PLACE JULES LEROUX et SES ABORDS ;
- RUE GAMBETTA, pour sa partie comprise entre la rue Emile Combes et la rue de l'Égalité ;
- RUE ÉMILE COMBES,
- RUE ANATOLE FRANCE.

LES DÉVIATIONS NÉCESSAIRES SERONT MISES EN PLACE.

CIRCULATION INTERDITE AUTOUR DE LA PLACE JULES LEROUX ET SES ABORDS,  
ET SÉCURISANT LE CORTÈGE AVEC FERMETURE DE ROUTE TEMPORAIRE  
PENDANT LA CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DE LA SIGNATURE  
DE L'ARMISTICE 1945, le MERCREDI 08 MAI 2024

**ARTICLE 3** : Le cortège encadré par les Agents des services de la Police Municipale, partira vers 10 H 45, du parvis de la mairie et empruntera :

**À L'ALLER**

- ✓ la rue Ferdinand Buisson, depuis le parvis de la mairie jusqu'à la rue Albert Poulain ;
- ✓ la rue Albert Poulain depuis la rue Ferdinand Buisson jusqu'à la rue Anatole France ;
- ✓ la rue Anatole France jusqu'à la place Jules Leroux où se déroulera la cérémonie.

**AU RETOUR**

- Place Jules Leroux jusqu'à la rue Emile Combes ;
- Rue Emile Combes jusqu'à la rue Léon Gambetta ;
- Rue Léon Gambetta, depuis la rue Emile Combes jusqu'à la Médiathèque, sise 6 rue Léon Gambetta.

Durant les itinéraires « aller » et « retour », et afin de sécuriser l'encadrement des participants au défilé, les voies et portions de voies ci-dessus énoncées, feront l'objet d'une fermeture temporaire à la circulation des véhicules.

**ARTICLE 4** : *Monsieur le Maire de Villers-Semeuse, Messieurs les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique* et tous les agents placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux extrémités des sections concernées par cette interdiction temporaire de la circulation des véhicules.



Le Maire,

Jérémie DUPUY

2024-05-03 09:12:48